



CREATIS GROUPE

Exercice clos au 31 août 2010

RAPPORT DE TRANSPARENCE

Publié sur le site creatisgroupe.com en application des dispositions de l'article R 823-21 du code de commerce



PREAMBULE

L'article R 823-21 du code de commerce impose la publication d'un rapport de transparence par les commissaires aux comptes titulaires de mandats d'entités faisant appel public à l'épargne ou d'établissements de crédit.

CREATIS Groupe a mis en œuvre ces dispositions dans les 3 mois de la clôture de son exercice clos au 31 août 2010, conformément au délai prescrit par le décret 2007-431 du 25 mars 2007.

Le présent rapport de transparence est élaboré selon le plan suivant :

PREAMBULE	2
PRESENTATION DE CREATIS	3
Effectif et activités	3
Liste des clients APE	5
Dirigeants sociaux et structure d'exercice professionnel	5
GESTION DES RISQUES	6
Indépendance, éthique et déontologie au sein de CREATIS Groupe	6
Mise en œuvre de l'indépendance au moment de l'acceptation et au cours de son déroulement	6
Démarche Qualité	7
Procédure Qualité de nos missions	7
Développement durable	8
Contrôle Qualité H3C/CNCC	8
DECLARATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 823-21 DU CODE DE COMMERCE	8



PRESENTATION DE CREATIS

Effectif et activités

CREATIS Groupe est une société par action simplifiée au capital de 1 821 887 €uros, dont le siège est situé 71, avenue Victor Hugo à PARIS (16^{ème}), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 420 375 610. Elle développe son activité sur plusieurs sites en Région Parisienne et en Province.

Son capital est majoritairement détenu, directement par des personnes physiques exerçant leur activité professionnelle au sein du cabinet.

CREATIS est un cabinet indépendant qui n'est membre ou adhérent d'aucun réseau, mais participe à plusieurs groupements et associations techniques (DIFFERENCE, ATH, IAPA).

REGEC SARL dont le capital social est de 137.205 euros gère les activités de Commissariat aux comptes pour le Groupe. REGEC est inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de PARIS.

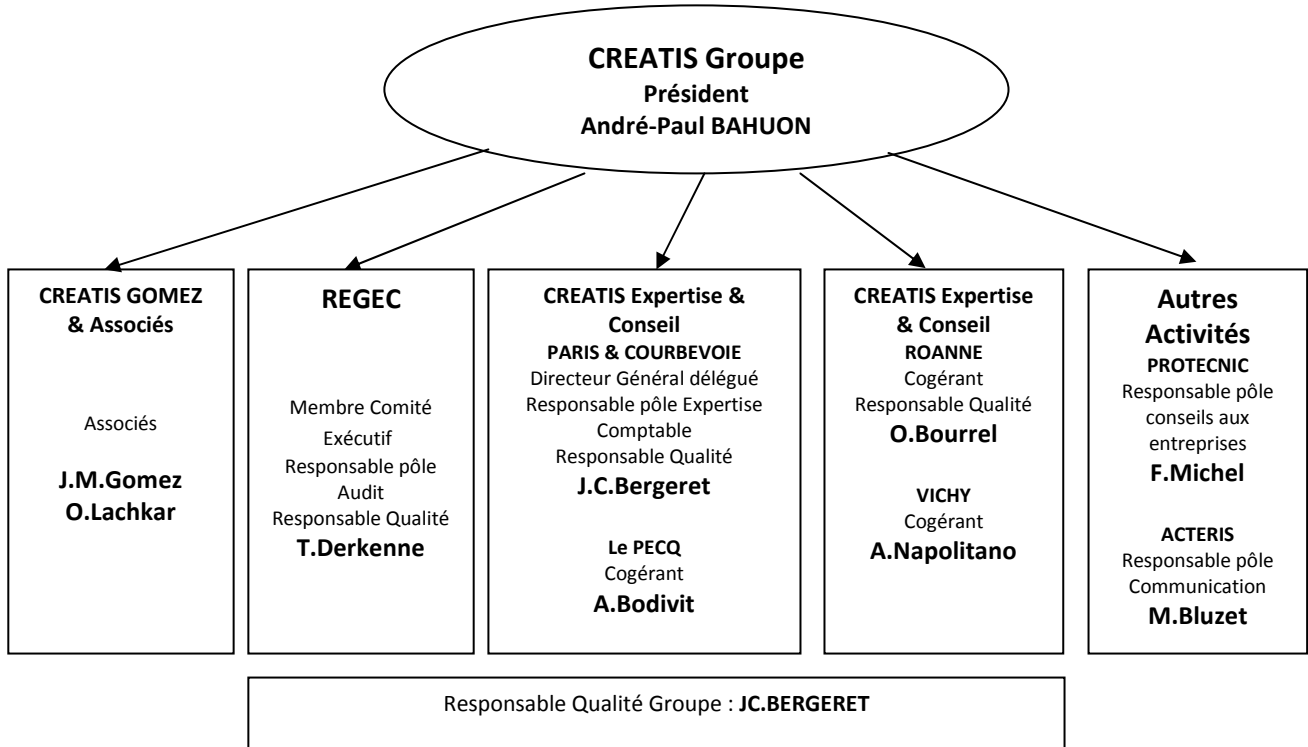
Au 31 août 2010, l'effectif de CREATIS Groupe s'établissait à 93 salariés : 16 associés et 77 collaborateurs techniques.

Au titre de l'exercice clos au 31 août 2010, les activités se répartissent de la manière suivante :

Activités du Groupe CREATIS (en K€)	08/2010	En %
Commissariat aux Comptes	1.834	20 %
Expertise Comptable	5.562	60 %
Activités sociales	700	8 %
Activités juridiques accessoires	488	5 %
Activités de conseil	714	8 %
TOTAL	9.298	100 %



L'organigramme simplifié du Groupe au 31 août 2010 se présente de la manière suivante :





Chaque pôle est organisé en lignes de services structurées dont les responsables ont le souci permanent de l'amélioration continue en assurant la transmission des savoirs et des techniques et la recherche de l'épanouissement des personnes.

Liste des clients APE

CREATIS Groupe n'exerce aucun mandat de commissaire aux comptes auprès d'établissements de crédit.

Au 31 août 2010, CREATIS Groupe (au travers de sa filiale REGEC) intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein de l'entité suivante:

Biscuits Gardeil, Euronext, compartiment C

REGEC est également commissaire aux comptes de filiales de Groupes APE.

Dirigeants sociaux et structure d'exercice professionnel

Sous la présidence d'André-Paul BAHUON, la direction de CREATIS Groupe est composée d'experts-comptables et commissaires aux comptes suivants :

André-Paul BAHUON, Président

Jean-Claude BERGERET, Directeur Général

Tanguy DERKENNE, Gérant

Aziliz BODIVIT, Gérant

Patrick RIOU

Olivier BOURREL, Gérant

Arcangela NAPOLITANO, Gérant

Et des associés non expert-comptable suivants : Marie BLUZET (Gérant), Isabelle GARROUSTET, Fabrice MICHEL (Gérant), Pascal, LEROY, Philippe CHARUEL, Emile FOSSO,

Le collège des associés se réunit régulièrement et se prononce sur les grandes orientations stratégiques (développement, évolution du capital, partenariats,...) proposées par la présidence.

Rémunération des associés : La présidence propose annuellement les rémunérations fixes et variables en fonction de critère traduisant la contribution de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété du cabinet. Les propositions sont discutées et validées avec chaque responsable de pôle.

Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées par le groupe.



GESTION DES RISQUES

Indépendance, éthique et déontologie au sein de CREATIS Groupe

L'indépendance représente :

- un état d'esprit qui garantit que seules les considérations en rapport avec la mission seront prises en compte pour l'accepter et la traiter
- une volonté qui conduit à éviter les situations qui pourraient conduire les tiers à remettre en cause notre objectivité.

Parmi les risques ou menaces, figurent notamment le risque lié à l'intérêt personnel, le risque d'auto-révision ou le risque d'intimidation.

L'indépendance, l'éthique et la déontologie sont au cœur des préoccupations de CREATIS.

L'approche, l'organisation et le déroulement pratique des missions de commissariat aux comptes fait l'objet d'une procédure formalisée au sein du système Qualité, applicable à tout commissaire aux comptes du Groupe.

Il est mentionné l'interdiction en qualité d'initié, de faire une utilisation des informations privilégiées auxquelles nous accédons lors de l'accomplissement de nos missions. L'engagement annuel d'indépendance est signé nominativement par chaque acteur de CREATIS Groupe au sein de l'entité exerçant le commissariat aux comptes du Groupe.

La direction générale s'appuie également sur l'association technique ATH pour des questions d'indépendance, de conflit d'intérêt et de comportement professionnel aussi souvent que nécessaire.

Enfin, il est fait appel en tant que besoin en tant que de besoin à une revue externe de professionnels du commissariat aux comptes en regard à la spécificité et de l'importance des dossiers.

Mise en œuvre de l'indépendance au moment de l'acceptation et au cours de son déroulement

Toute proposition de mission fait obligatoirement l'objet d'une procédure d'acceptation de mandat formalisée et tout mandat est soumis annuellement à un questionnaire visant à s'assurer du maintien de la mission.



Démarche Qualité

La démarche qualité a été initiée par le Groupe dès 2003, cette démarche vise à assurer la qualité de notre signature.

L'entité de commissariat aux comptes est certifiée ISO depuis 2003. Un organisme indépendant l'AFAQ réalise des audits annuels pour s'assurer du respect de la démarche qualité au sein du cabinet.

Les ressources humaines sont au cœur de nos préoccupations.

Nous avons formalisé une démarche pour assurer au mieux le suivi et l'accompagnement de nos équipes. Un suivi personnalisé est assuré annuellement pour constater l'évolution de chaque collaborateur et fixé de nouveaux objectifs.

CREATIS Groupe réalise un effort tout particulièrement sur la formation en s'engageant à dispenser au minimum 4 jours de formation par collaborateur.

Dans le cadre des dispositions des articles L.822-4 et R 822-61 du Code de commerce, le groupe CREATIS transmettra à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes la déclaration relative aux actions de formation suivies par chacun des associés.

L'association technique ATH assure notamment :

- la mise à jour de la méthodologie d'audit et des outils de travail,
- l'actualisation de la documentation professionnelle,
- la diffusion par intranet de notes techniques et support de formation,
- des consultations techniques.

Le Groupement DIFFERENCE assure notamment :

- les formations au management,
- les apports en matière comportementale,
- les apports en attitude commerciale.

Procédure Qualité de nos missions

La délégation des travaux est effectuée de manière à obtenir une assurance raisonnable que ceux-ci sont exécutés de manière satisfaisante par des collaborateurs disposant des compétences professionnelles nécessaires.

Tous les mandats font donc l'objet d'une revue par un responsable hiérarchique qui formalise la revue.

Pour les mandats APE, une revue indépendante est prévue par un commissaire aux comptes, non signataire et ne faisant pas partie de l'équipe d'audit.

Contrôle Qualité indépendant

Le contrôle qualité du cabinet est mis en œuvre tous les ans par l'association Technique ATH, à laquelle le cabinet est affilié.

Les points principaux traités lors des contrôles sont :

- respect des règles déontologiques et des normes professionnelles,
- mise en œuvre des normes d'audit,
- optimisation de la pertinence des missions.

Développement durable

La performance du cabinet doit s'inscrire dans le respect de notre environnement. Nous avons donc signé une charte visant à respecter notre environnement dans le cadre de nos activités.

Contrôle Qualité H3C/CNCC

Le dernier contrôle par la CNCC a été effectué en 2007.

Nous avons bénéficié d'un contrôle du H3C au cours du mois de Novembre 2010.

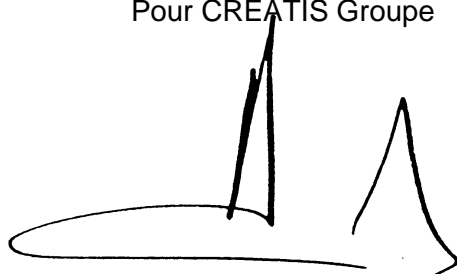
DECLARATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 823-21 DU CODE DE COMMERCE

Je confirme que les pratiques d'indépendance mises en place au sein du cabinet ont fait l'objet d'une vérification interne.

Par ailleurs, j'atteste que les dispositions des articles L 822-4 et R 822-61 en matière de formation continue ont été respectées.

Fait à Paris, le 30 novembre 2010

Pour CREATIS Groupe

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by a vertical stroke that curves into a sharp peak, and a second, smaller peak to the right.

André-Paul BAHUON

Président